

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2018-13 du 27 novembre 2018 modifiant le cadre de référence par métiers du Centre national de gestion

NOR : SSAN1830949X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21;

Vu la délibération n° 2010-02 du 17 mars 2010 modifiée relative à la mise en place du cadre de référence par métiers pour les personnels du Centre national de gestion;

Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 16 novembre 2018;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du CNG;

Après en avoir délibéré,

Décide:

Article 1^{er}

Le cadre de référence par métiers annexé à la délibération susvisée du 17 mars 2010 est modifié comme suit:

1° À son paragraphe « I.1. Catégorie 1 », après le troisième tiret, sont insérés les mots:

« – chef de projet du système d'information et du pilotage de la transformation numérique (niveau 1-2) »;

2° À son annexe 1, dans la rubrique niveau 2 de la catégorie 1, après la ligne: « Conseiller médical et conseiller technique », est insérée une ligne: « Chef de projet du système d'information et du pilotage de la transformation numérique », comportant une cotation de la part fonctions égale à 5;

3° À son annexe 2, dans le tableau « catégorie 1, niveau 2 », après les mots: « Conseiller médical », sont insérés les mots: « Chef de projet du système d'information et du pilotage de la transformation numérique ».

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 27 novembre 2018.

Pour extrait certifié conforme.

Le président du conseil d'administration,
PHILIPPE GEORGES